

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 5 novembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Marion Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

Est aussi présent : Vital Côté, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2018-11-312

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 1er octobre 2018®
- 4) Acceptation des déboursés d'octobre 2018 (30 964.86 \$)®
- 5) Acceptation des comptes à payer (24 289.54 \$)®
- 6) Liste des contribuables endettés envers la municipalité®
- 7) Vœux des fêtes du journal le Phare®
- 8) Réfection rue du Phare®
- 9) Vente de la vieille rétrocaveuse®
- 10) Règlement 193-1®
- 11) Suivi du maire et des conseillers
- 12) Correspondance;
- 13) Varia;
- 14) Période de questions;
- 15) Levée de la séance; ®

2018-11-313

Adoption des procès-verbaux du 1er octobre 2018

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité de conseillers présents que le procès-verbal du 1er octobre 2018 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2018-11-314 Acceptation des déboursés d'octobre 2018

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursée d'octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

2018-11-315 Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 5 novembre 2018; en conséquence, après discussion, il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 24 289.54 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques

2018-11-316 Liste des contribuables endettés envers la municipalité

Le directeur général Monsieur Vital Côté présente la liste des contribuables endettés envers la municipalité au 31-10-2018; pour un total de 85 935.77 \$ incluant des intérêts pour 3 259.85 \$.

Il est proposé par Jean-François Synnett et adopté à l'unanimité des conseillers présents que Vital Côté directeur général soit autorisé à accepter des ententes pouvant s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2018 et qu'à une séance du conseil après cette date, si certains comptes demeurent impayés, le conseil pourra prendre des actions pour recouvrer les sommes dus.

2018-11-317 Vœux des fêtes Journal le Phare

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheter une demie page dans le journal le Phare, pour des vœux du temps des fêtes au montant de 91.98 \$.

2018-11-318 Travaux rue du Phare

Considérant l'appel d'offres lancé le 23 juillet 2018 dans le but de faire la réfection de la rue du Phare;

Considérant que Les entreprises Mont-Sterling inc. ont présenté la soumission conforme la plus basse;

Considérant que la saison hivernale est à nos portes et que la température n'est pas clémente ce qui empêche de garantir des travaux de qualité;

Considérant les recommandations de l'ingénieur responsable de la surveillance de chantier et avec l'engagement ferme de Entreprises Mont-Sterling inc. que les travaux seront effectués au même prix en 2019 et que les travaux seront terminés au plus tard 4 semaines suivant la période de dégel établit par le MTQ;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter au printemps 2019 le contrat de réfection de la rue du Phare à Les entreprises Mont-Sterling inc. selon la soumission présentée;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires.

2018-11-319

Vente de la rétrocaveuse usagée

Considérant que la municipalité a offert aux citoyens de faire une offre sur la rétrocaveuse usagée;

Considérant que quatre offres ont été reçues à la date et heure prévue :

Monsieur Georges Lamoureux jr. 13 013 \$
Monsieur Euclide Côté et Jean-Pierre Boulet 8 100 \$
Monsieur Maurizio Ricci 7 500 \$
Monsieur Clarence Minville 7 500 \$

Considérant que la meilleure offre est celle de Monsieur Georges Lamoureux jr. Au montant de 13 013 \$;

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre la rétrocaveuse usagée (Caterpillar 1988) à Monsieur Georges Lamoureux pour un montant de 13 013 \$.

2018-11-320

RÈGLEMENT NUMÉRO 193-1

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 193 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE

ATTENDU QUE Loi sur le cannabis, en vigueur à compter du 17 octobre 2018, permettra, de façon légale, aux adultes de 18 ans ou plus de consommer et de posséder jusqu'à 30 grammes de cannabis légal.

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender le Règlement 193 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1^{er} octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Sylvie Langlois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit adopté un règlement, portant le numéro 193-1 ordonnant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le Règlement 193, concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, est modifié par l'insertion, après l'article 30, de l'article 30.1 suivant :

« ARTICLE 30.1 : **CANNABIS**

Dans un endroit public, il est interdit de consommer ou de préparer du cannabis sous quelque forme que ce soit. »

ARTICLE 2 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Rapport du Maire

Le Maire et les conseillers font le compte rendu de leur dossier respectif

Correspondance

Aucune correspondance

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2018-11-321

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 50.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général